

Conseil scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Recommandation sur la mise en disponibilité des doctorants et post-doctorants agrégés de mathématiques

Au cours de leur thèse de mathématiques ou venant de la soutenir, nos jeunes collègues ayant obtenu l'agrégation rencontrent régulièrement des difficultés administratives avec leurs rectorats d'affectation. Le conseil scientifique de l'INSMI souhaite alerter de la contre-productivité de ces situations répétées au niveau national.

En effet, ces collègues titulaires de l'agrégation de mathématiques, peuvent se voir refuser a priori leurs demandes de détachement ou de mise en disponibilité nécessaires pour terminer leurs doctorats ou pour accepter un poste d'ATER, de PRAG ou de Post-Doctorat. L'information de ce refus est souvent très tardive, à savoir fin juillet de l'année en cours pour une rentrée début septembre, les services administratifs étant fermés durant les congés estivaux. Une issue favorable est d'ordinaire obtenue, mais pas toujours, à la suite de plusieurs requêtes envoyées en urgence aux recteurs par différentes instances (Universités, Sociétés Savantes, etc.).

Le conseil scientifique de l'INSMI n'ignore pas la problématique du manque de professeures et de professeurs de mathématiques dans l'enseignement secondaire ainsi que des difficultés des académies à affecter des enseignantes et des enseignants de cette discipline dans leurs classes. Néanmoins, il convient de s'interroger sur les conséquences à court et moyen termes engendrées par ces refus initiaux de détachement ou disponibilité, ainsi que sur les stress, les frustrations et les démotivations qu'ils peuvent provoquer.

À l'heure actuelle, les laboratoires de mathématiques, les collèges et les lycées travaillent à renforcer les liens essentiels entre l'enseignement secondaire et celui du supérieur et de la recherche (plan Torossian-Villani avec les mises en place des laboratoires de mathématiques dans les lycées, formations proposées dans le cadre de l'année des mathématiques, visites de chercheurs dans les lycées, IREM). Dans ce cadre, il est crucial de maintenir la confiance de l'ensemble des collègues actrices et acteurs de ces rapprochements, en particulier en permettant à leurs doctorantes et doctorants de finaliser leurs formations, allant au-delà de la thèse, dans les meilleures conditions.

Parmi ces jeunes collègues, celles et ceux qui ont effectivement vocation à assumer leurs postes d'agrégés dans des établissements du secondaire représentent un formidable atout et une formidable richesse pour organiser, animer et accroître ces liens si importants pour l'enseignement et pour la recherche. Un accueil bienveillant et favorable dans leurs carrières dans le secondaire s'impose pour bénéficier pleinement de leurs talents et de leurs multiples compétences.

Par ailleurs, la mobilité des jeunes collègues qui souhaitent poursuivre leur carrière dans la recherche via des post-doctorats devrait être facilitée pour le rayonnement de la formation française.

Le conseil scientifique de l'INSMI souhaite que le Ministère de l'Éducation Nationale et les rectorats étudient ces demandes de détachement et de mise en disponibilité dans un esprit constructif pour la préservation des liens entre l'enseignement secondaire et supérieur, et les traitent avec bienveillance, en gardant à l'esprit que les collègues finalisent une formation nécessairement longue et exigeante.

Rémi CARLES
Président du CS INSMI

Recommandation adoptée le 4 février 2020
16 votants : 16 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- M. Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
- Mme Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- M. Antoine PETIT, PDG du CNRS

Copie à :

- M. Pascal AUSCHER, Directeur de l'INSMI
- M. Thierry GOUDON, Conseiller scientifique mathématiques à la DGSI du MESRI
- M. Thierry HORSIN, Président de la SMAI
- M. Jean-Michel MARIN, Président de la SFDS
- M. Stéphane SEURET, Président de la SMF